

## **ADMISSION 2021 à la FORMATION DE MONITEUR-ÉDUCATEUR**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ  
ÉPREUVE ÉCRITE  
SAMEDI 17 AVRIL 2021  
de 9 h 30 à 11 h 30**

*Cette épreuve est éliminatoire pour les candidats qui obtiendront une note inférieure à 10.*

**EXPOSÉ RÉDIGÉ**

**Durée : 2 heures – Notation sur 20**

« Les violences subies par les femmes constituent l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde.

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté en 1993 la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Elle définit la violence à l'égard des femmes comme tous les "actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée" (article 1er).

En France, en 2019, les morts violentes au sein du couple sont en hausse de 16%. 146 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint. »

Bien que régulièrement dénoncées, les violences faites aux femmes sont très fréquentes quelles que soient les couches sociales de la population.

Selon vous :

- Que peut-on comprendre de ce phénomène à l'encontre des femmes ?
- Que proposez-vous pour faire disparaître de telles violences ?

Développez et argumentez votre point de vue.

\*Extrait du rapport : « Le droit des femmes : une politique de l'égalité » dans Vie publique site du gouvernement.

### **FINALITÉS DE L'ÉPREUVE**

- Apprécier la culture générale du candidat
- Vérifier ses aptitudes à l'expression écrite
- Il est tenu compte de l'orthographe et de la grammaire